Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_062-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| • en exercice | 15 |
| • présents | 14 |
| • votants | 15 |
| • absents | 1 |
| • exclus | |

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 23 juin 2026 à 20 heures 00

**Date de convocation :** 16 juin 2026

**Date d'affichage :**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

**Objet**
Convention délégation gestion inscriptions transports scolaires DINAMO RPI - st-Pôtan-Ruca

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, Adjoints ; BERTHELOT Christian, BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absente excusée : LEMONNIER Anne-Sophie, adjointe (pouvoir à LECUYER Arnaud),

Secrétaire de séance :

M. DUMOULIN Bruno

Madame Typhaine DIBONET informe l'assemblée, qu'à compter de la rentrée scolaire 2026, la gestion des transports scolaires est confiée à Dinan Agglomération dont la navette entre St-Pôtan et Ruca dans le cadre du RPI.

Pour ce faire, chaque enfant empruntant la navette dans le cadre du RPI à la rentrée scolaire devra au préalable, être titulaire d'un titre de transport. Cette gestion des inscriptions est proposée aux communes de Ruca et St-Pôtan.

Ainsi, il convient de prévoir une convention de délégation de gestion des inscriptions aux transports scolaires Dinamo concernant le circuit du RPI dont Mme Dibonet donne lecture.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de convention de délégation de gestion des inscriptions aux transports scolaires Dinamo dans le cadre du circuit du RPI Saint-Pôtan-Ruca et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_062-DE

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

le secrétaire de séance
Bruno DUMOULIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 30 juin 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 30 juin 2026

Le Maire

MAIRIE de SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)